

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N° 01.2018**

**Séance du Jeudi 15 Février 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09 - Votants : 11 - Votes contre : 0 - Votes pour : 11

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 6 février, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Nathalie DRUOT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA.

Absents représentés par pouvoir : MM, Yannick LEYBROS, Paule RESLINGER, M. Olivier PUECH.

Absent excusé : Martine CRETOIS, Gérard GAYOUT

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**Objet : Embauche d'une personne en contrat à durée déterminée.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat aidé CUI-CAE de Mme Taddei Marie arrive à échéance au 28 février prochain, et qu'il est souhaitable d'ouvrir un emploi en CDD pour 4 mois et une semaine.

***Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

Afin d'assurer la charge de travail des services école, cantine ainsi que des heures de ménage, décide de créer un poste d'agent contractuel à durée déterminée (CDD) de 24 heures par semaine à partir du 01<sup>er</sup> mars 2018.

Les crédits concernant les salaires et les charges associées, sont prévus au budget de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail et tous les documents nécessaires.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.02.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 28.02.2018.  
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

22 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER